canton de vaud

Service des automobiles et de la navigation
Av. du Grey 110
1014 Lausanne

T +41 21 316 82 10 Sélection 12
san.infotec@vd.ch
www.vd.ch/san

Aigle
Ch. Sous le Grand Pré 6
1860 Aigle

T +41 24 557 71 30
san.aigle@vd.ch

Nyon
Ch. du Bochet 8
1260 Nyon

T +41 22 557 52 90
san.nyon@vd.ch

Yverdon-les-Bains
Rte de Lausanne 24
1400 Yverdon-les-Bains

T +41 24 557 65 10
san.yverdon@vd.ch

Demande d'exonération de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), pour véhicules tractant exclusivement des remorques non soumises

Imprimer le formulaire

La loi du 19 décembre 1997 relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (LRPL; RS 641.81) fixe à l'art. 3 et l'art. 4 les véhicules soumis et les dérogations admises. Les instructions de la Direction générale des douanes (DGD) du 21.09.2000 stipulent quant à elle, aux chiffres 2.6.1 et 7.1, que les véhicules exclusivement utilisés pour tracter des caravanes ou des remorques non soumises à la redevance, peuvent être exonérés de tout ou partie des redevances fixées.

L'autorité d'immatriculation appose le chiffre 270 ou 271 des directives 6 de l'association des services des automobiles (asa) sur les permis de circulation des véhicules, confirmant cette condition particulière.

Le soussigné, détenteur du véhicule ci-après, s'engage à tracter exclusivement des remorques ou semi-remorques d'habitation et/ou des remorques non soumises à la RPLP ou la Redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds (RPLF).

N° de plaque

Marque du véhicule

N° de matricule du véhicule

Poids total kg

Poids remorquable kg

Veuillez retourner le formulaire dûment complété accompagné du permis de circulation au bureau des autorisations spéciales à Lausanne.
Un nouveau permis de circulation muni du code 270 ou 271 sera envoyé au détenteur dès réception de la présente et du permis de circulation.

Entreprise / nom et prénom

Adresse

N° postal, localité

No téléphone / portable

Signature

Réservé au SAN

Lieu et date

Identité et visa de l'expert

Timbre sans inspection technique

Chiffre à inscrire au permis : ☐ 270 ☐ 271